

Conseil municipal de Toulouse du 26 septembre 2025

Intervention d'Odile Maurin

9.2 Piscine Chapou - Réhabilitation - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury (Construction 25-0564)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération pour la réhabilitation de la piscine Chapou à 5,4 millions d'euros m'amène à dénoncer une hypocrisie persistante que vous entretenez depuis des années.

Je rappelle qu'en 2021, j'avais obtenu l'inscription d'un quatrième critère sur l'accessibilité et la sécurité dans les jurys de concours de maîtrise d'œuvre. Victoire en trompe-l'œil ! Vous affichez ce critère mais refusez obstinément depuis trois ans de fixer un cadre précis pour vérifier qu'il est respecté.

À chaque jury auquel j'ai participé, le même constat s'impose : les esquisses présentées par les architectes démontrent que quasiment aucun ne maîtrise la conception universelle ni la réglementation permettant d'assurer l'accessibilité en toute autonomie. J'ai un stock impressionnant d'esquisses et réalisations non conformes présentées lors de vos jurys : escaliers avec des mains courantes non conformes et dangereuses pour les aveugles, poteaux non signalisés, absence de vitrophanie, absence de bandes de guidage, logements surélevés inaccessibles.

Certes, je peux poser des questions pendant les jurys, mais c'est déjà trop tard ! Les candidats ont déjà été sélectionnés en amont, et je me retrouve à devoir choisir entre quatre équipes dont aucune ne maîtrise réellement l'accessibilité. La vérification des compétences devrait se faire lors de la candidature, pas au moment du choix final.

Vos refus répétés révèlent en fait vos véritables priorités. Vous avez refusé de demander aux postulants quelles formations ils ont suivi sur l'accessibilité, refusé de construire un référentiel de vérification, refusé de me communiquer vos propres cahiers de prescriptions. Cette complaisance systématique envers les architectes, ingénieurs et promoteurs m'interroge. Y a-t-il des amitiés à ne pas déranger ? D'autres intérêts à préserver ? Certains s'interrogent sur des liens avec le financement de campagnes municipales.

Pourtant, les conséquences sont dramatiques : le MEETT non conforme malgré 300 millions d'euros, l'école Joséphine Baker et toutes les autres inaugurée avec des défauts d'accessibilité, le centre de loisirs de Pech David inaccessible... Car il ne s'agit pas de simples détails : un élévateur qui oblige à maintenir un bouton appuyé exclut définitivement certains usagers comme moi, c'est-à-dire les personnes en fauteuil électrique (suite).

Cette piscine Chapou sera-t-elle accessible, ou simplement "conforme" au minimum légal mais inadaptée dans les faits ? Ou devrais-je encore constater plusieurs non-conformités ? Voir des éléments dangereux lors des prochaines inaugurations, comme je le constate à chaque inauguration de nouveaux bâtiments depuis 5 ans. Tant que vous refuserez un contrôle rigoureux des

compétences réelles en accessibilité universelle, cette délibération perpétuera votre mépris assumé pour les personnes handicapées.